



## **PROTOCOLE DE RENTREE DU TRIATHLON MANOSQUE**

L'épidémie de COVID-19 nécessite la mise en application d'un protocole dont le but est de ralentir la propagation du virus tout en permettant la pratique des activités physiques et sportives.

Il s'agira principalement de se conformer aux cadres réglementaires en vigueur (national et local), et de suivre au mieux des possibilités les recommandations du ministère des sports et de la Fédération de Triathlon.

Pour ce faire, le club organise un dispositif pour gérer la situation : il nomme le président (Christian Chenez) référent COVID, il fera valider les documents internes relatifs au COVID par le comité directeur, il fixe un calendrier mensuel pour effectuer les points de situation, il s'organise pour posséder un niveau d'information conforme aux textes.

### **Le protocole dans un cadre général**

*Qui est concerné ?* L'ensemble de tous les licenciés du club

*Comment se rendre sur les lieux de pratique ?* La consigne est d'arriver par ses propres moyens, le port du masque est obligatoire si co-voiturage ou transport collectif.

*Dans quelle tenue les licenciés arrivent-ils ?* Ils sont invités à arriver en tenue de pratique sportive équipés de leurs propres équipements et matériels.

*Quel est le déroulement de l'activité ?* Dans le cas du triathlon les situations sont variées (piscine, piste d'athlétisme, etc), aussi les encadrants définiront et présenteront en début de chaque séance les plans de circulation, rappelleront les gestes barrières, indiqueront les lieux de dépose du matériel, etc. Ils tiendront un registre de présence de tous les présents nécessaire à l'éventuelle identification des cas contacts COVID.

*Quels sont les éléments qui changent l'habitude entre la pratique avant le COVID et après le COVID ?* Les encadrants préciseront à chaque séance les principaux points définis et documentés par la ville de Manosque pour l'usage de ses équipements sportifs (piscine de la Rochette et piste de la Ponsonne principalement). Ils privilégieront l'utilisation des équipements personnels.

*Comment s'organise le retour chez eux ?* Les rassemblements post entraînement dans les locaux ou devant les locaux sont proscrits, tous sont invités à ce qu'ils repartent rapidement.

### **Communication**

Le protocole et tout autre document lié à son application, dont les directives municipales relatives à l'utilisation de la piscine et de la piste, seront publiés sur le site internet du club [www.triathlon-manosque.com](http://www.triathlon-manosque.com)

*Validé par le comité directeur du Triathlon Manosque le 16 septembre 2020*